

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Vendredi 26 juillet 1940.

La séance est ouverte à onze heures.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill n° 115. "Loi pour faire droit à Lillias Augusta Shepherd".—M. Bercovitch.

Bill n° 116. "Loi pour faire droit à Forest Wentworth Hughes".—M. Factor.

Bill n° 117. "Loi pour faire droit à Margaret Florence Stewart Corley".—M. Casselman (Grenville-Dundas).

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. TURGEON

NOUVELLE PARUE DANS LES JOURNAUX CONCERNANT L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU.

M. J. G. TURGEON (Cariboo): Monsieur l'Orateur, je désire soulever une question de privilège, et c'est uniquement parce que j'ai le sentiment qu'il incombe de le faire en toute justice pour les membres du comité chargé d'étudier les règlements concernant la défense du Canada. Ma question porte sur une nouvelle publiée dans l'*Ottawa Journal* de ce matin; elle est dans le même sens que celle qui a paru dans l'*Ottawa Citizen*. Voici:

Projet d'enregistrement de toutes les armes à feu

M. J. G. Turgeon, député libéral de Cariboo, a déclaré jeudi soir que le comité d'étude des affaires militaires de la Chambre des communes, dont il est secrétaire, avait recommandé au Gouvernement l'enregistrement national de toutes les armes à feu d'ici au 15 septembre.

La nouvelle est absolument fausse. Je n'ai jamais déclaré rien de tel. Le cercle d'étude du parti libéral sur les questions de la milice n'a jamais discuté les règlements concernant la défense du Canada et n'a jamais abordé, même incidemment, la question de l'enregistrement des armes à feu. Comme chacun sait, c'est le président du comité chargé d'étudier les règlements concernant la défense du Canada qui a fait hier à la Chambre des communes la recommandation touchant un

nouvel enregistrement des armes à feu et seul ce comité s'est occupé de la question des armes à feu.

INTERNÉS ÉTRANGERS

TRAITEMENT DES PERSONNES CENSÉES ÊTRE ANTINAZIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur j'aurais une question à poser au ministre des Mines et des Ressources (M. Crerar). J'ai reçu hier par l'aéroposte une longue lettre que m'adressait un organisme appelé "Le conseil des Autrichiens en Grande-Bretagne", qui compte parmi ses patrons Sa Grandeur l'Archevêque de York, Monseigneur l'évêque de Chichester, la vicomtesse Rhondda, le très honorable A. Duff Cooper, M. D. N. Pritt, K.C., M.P. et d'autres. On signalait la présence, parmi les Autrichiens et les Allemands transportés d'Angleterre au Canada, d'un certain nombre de civils internés qui sont de sentiment antinazi. Ce groupement déclare dans la lettre:

Leur sort nous intéresse vivement et nous tenons à nous assurer que ces gens bénéficieront au Canada de la même assistance sociale dont elles ont joui en ce pays.

C'est-à-dire en Grande-Bretagne. On m'y exhorte à insister pour qu'une distinction soit faite entre les prisonniers nazis et les réfugiés, d'un caractère tout à fait différent, venant de la région des Sudètes, Tchèques, Autrichiens et Allemands, dont les sentiments sont antinazis.

Le Gouvernement voudra-t-il s'occuper immédiatement de cette affaire?

L'hon. M. P.-F. CASGRAIN (secrétaire d'Etat): Monsieur l'Orateur, parmi les gens qui nous sont arrivés récemment d'Angleterre quelques-uns seraient en effet de la catégorie dont l'honorable député vient de parler. Ces personnes habitent des camps distincts. On m'affirme qu'un officier de liaison du gouvernement britannique est attendu prochainement au Canada et le ministère lui soumettra la question dès son arrivée au pays.